

Donation ou vente partie d une maison a son épouse

Par **gilles13**, le **15/02/2014 à 18:28**

Bonjour

Actuellement je suis propriétaire d une maison suite a une donation et une licitation.

Pour payer la licitation on a fait avec mon épouse un crédit immobilier et le complément était notre apport. Pour info on est marié sans contrat de mariage.

Sur l acte notarié de licitation il est dit que le crédit a été fait à nos 2 noms pas il n est rien dit pour ce qu il est de notre apport. Est ce normal?

2 em chose j aimerai faire une donation a mon épouse ou lui vendre une partie de la maison pour qu on se retrouve propriétaire a 50% chacun (actuellement c est 1/3 2/3).

Est-ce qu une donation entre époux serait suffisante et la sécuriserai en cas de décès ou de divorce?

Faut il lui vendre des parts de la maison pour la sécuriser? (frais d acte notarié plus coûteux)

Comment faire pour qu elle apparaisse sur l acte notarié car actuellement je suis seul propriétaire de la maison malgres le crédit et l apport commun.

En espérant avoir été assez clair.

Merci de votre réponse.